

**Objet : Décision modificative budgétaire – Budget Commune**

1. Le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative budgétaire suivante :

• **Section de fonctionnement - Dépenses**

657364 Subventions de fonctionnement aux transports scolaires	+ 391, 86 €
61551 Entretien du matériel roulant	+ 3 108, 52 €
617 Etudes PLU	-35 100, 00 €
023 Virement à la section d'investissement	+14 046, 00 €
6184 Versements à des organismes de formation	+ 500, 00 €
6288 Autres services extérieurs	+ 670, 00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>- 16 383,62 €</b>

• **Section de fonctionnement - Recettes**

002 Résultat de fonctionnement reporté (dissolution AFR + Synd.T.Scol)	+ 3 500, 38 €
746 DGD urbanisme	- 19 884, 00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>- 16 383, 62 €</b>

• **Section d'investissement - Dépenses**

4581 PLU après le 06/08	+ 21 054, 00 €
202 PLU avant le 06/08	+ 14 046, 00 €
2151 Programme P0265 - Création de voies La Salesse – Le Chiron	+ 500, 00 €
2318 Programme P0263 – Aménagement de locaux	- 500, 00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>+ 35 100, 00 €</b>

• **Section d'investissement - Recettes**

4582 Subvention DGD (PLU après le 06/08)	+ 12 282, 00 €
4582 Remboursement comm.comm. (PLU après le 06/08)	+ 5 318, 00 €
4582 FCTVA (PLU après le 06/08)	+ 3 454, 00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	+ 14 046, 00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>+ 35 100, 00 €</b>

**Objet : Décision modificative budgétaire – Budget Transports Scolaires**

1. Le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative budgétaire suivante :

• **Section de Fonctionnement - Recettes**

7474 Subvention de la commune	+ 391, 86 €
002 Excédent de fonctionnement	- 391, 86 €

• **Section d'investissement - Recettes**

28182 Amortissements	- 11 100, 00 €
2818 Amortissements	+ 11 100, 00 €

**Objet : Décision modificative budgétaire – Budget Lotissement**

Le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative budgétaire suivante :

• **Fonctionnement - Recettes**

71355-042 Production stockée :	+ 10 818, 00
--------------------------------	--------------

• **Section d'investissement - Dépenses**

355-040 Stocks de produits :	+ 10 818, 00
------------------------------	--------------

• **Recettes**

1641 Emprunts :	+ 10 818, 00
-----------------	--------------

**Objet : Concours du Receveur Municipal – attribution d'une indemnité de conseil**

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité :

1. de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
2. d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2015. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'art.4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme RABILLER Catherine, Receveur Municipal,
3. de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

**Objet : Mandatement avant le vote du budget primitif 2016**

1. Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler les factures correspondant aux dépenses de fonctionnement sur la base du budget précédent et aux dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Les crédits nécessaires seront portés aux articles adéquats lors du vote du Budget Primitif.

**Objet : Participation employeur à la protection sociale des agents**

Le Conseil Municipal a décidé de continuer à participer financièrement à la protection sociale des agents de la commune tant pour le risque « Santé » que pour le risque « Prévoyance » et d'appliquer le barème et les montants des participations proposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit 28 € par agent pour la santé et 3 € par agent pour la prévoyance.

**Objet : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

1. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet et a décidé de conserver en l'état le périmètre de la Communauté de Communes Brame Benaize.

**Objet : Redevance assainissement – tarifs 2016**

1. Le Conseil Municipal a décidé de fixer les montants suivants : charges fixes par branchement à 65 € et prix au m3 d'eau consommé à 0,46 €.

**Objet : Redevance eau potable – tarifs 2016**

1. Le Conseil Municipal a décidé de fixer les montants suivants : charges fixes par branchement à 43 € (facturées en juin), prix du m3 d'eau consommé à 0,75 € et location du compteur à 12 € (facturés en décembre),
2. Il décide également de fixer à 0,75 € le m3, l'eau vendue à la commune de St Hilaire-La-Treille.

**Objet : Repas cantine scolaire – tarifs 2016**

1. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter ces tarifs pour 2016 et de les maintenir à 2,08 € pour les scolaires et à 3,33 € pour les adultes.

**Objet : Garderie périscolaire – tarifs 2016**

1. Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les mêmes horaires et mêmes tarifs que l'année précédente.

**Objet : Location des salles – tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

1. Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les mêmes tarifs que l'année précédente.

**Objet : Bascule municipale – tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

1. Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les mêmes tarifs que l'année précédente.

**Objet : Proposition de convention de mandat avec la Communauté de Communes pour l'élaboration du PLU**

1. Le Conseil Municipal a accepté que soit confiée à la Commune la réalisation de travaux en matière d'élaboration du PLU, par convention de mandat avec la Communauté de Communes.

**Objet : Demande de subvention DETR pour les travaux de mise aux normes du cabinet médical**

1. Le Conseil Municipal a décidé de réaliser cette opération et d'arrêter les modalités de financement.
2. Il a sollicité l'attribution d'une subvention au titre de la DETR.

**Objet : Agenda d'accessibilité programmée pour l'école**

1. Le Conseil Municipal a approuvé la demande d'agenda d'accessibilité programmée sur 4 ans selon le phasage suivant (en 2016 : études et demandes de subvention – en 2017 : 1<sup>ère</sup> tranche concernant la maternelle – en 2018 : 2<sup>ème</sup> tranche concernant l'élémentaire – en 2019 : 3<sup>ème</sup> tranche pour la rampe d'accès au terrain de sport).

**Objet : Démolition de la bascule municipale**

1. Le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux et d'accepter le devis de l'entreprise SARL Germanaud à Châteauponsac, dont le montant s'élève à 16 195 € HT.
2. Il a décidé de financer cette opération par une subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental et par des fonds libres et a autorisé le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Objet : Acquisition et pose d'un pont bascule municipal numérique hors sol**

1. Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir et de mettre en service un pont bascule municipal numérique hors sol, d'une portée de 50 tonnes, à l'emplacement de l'ancienne bascule.
2. Il a accepté, pour ce faire, le devis de l'entreprise PRECIA MOLEN spécialisée dans ce type de matériel et dont le montant s'élève à 19 000 € HT.

Fait à Arnac-La-Poste, le 18 décembre 2015

**Le Maire,  
Mariane DEVERINES**